

CAJ
EA965
C11f
37 avril 1991
C.I.
DOCS

~~LATEST ISSUE
DERNIER
NUMERO~~

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E
3 5036 01031340 4



Le Canada et l'Afrique



Trimestriel N° 37 Avril 1991

Affaires extérieures et
Commerce extérieur Canada

Canada 



Radio Canada Internationale

N = Heure normale		S = Heure d'été	
Afrique	N	S	
Accra	UTC	UTC	
Alger	UTC + 1	UTC + 1	
Dakar	UTC	UTC	
Rabat	UTC	UTC	
Lagos	UTC + 1	UTC + 1	
Tripoli	UTC + 1	UTC + 2	
Lusaka	UTC + 2	UTC + 2	
Dar es Salaam	UTC + 3	UTC + 3	
Nairobi	UTC + 3	UTC + 3	
Du lundi au vendredi			
Radiojournal, la Bourse	0600-0618	6050D	6150 7155D
météo, sports		9740D	9760 17840D
Nouvelles, météo, sports,	1830-1900	13670	15260 17820
actualités	1930-2000	13670	15260 17820
	2100-2130	11880	13670 15150
		17820	
Le samedi			
Nouvelles, météo, sports,	1900-2000	13670	15260 17280
Canada à la carte,			
environnement,			
Science mag			
Nouvelles, météo, sports,	2100-2130	11880	13670 15150
innovation Canada		17820	
Le dimanche			
Nouvelles, météo, sports,	1900-2000	13670	15260 17280
Parallèle 49 nord,			
Sur les ondes			
Nouvelles, météo, sports,	2100-2130	11880	13670 15150
Le coin des auditeurs		17820	

Table de conversion de l'heure
Heure normale et heure d'été
 GMT=UTC (Temps universel coordonné)
 Parce que leurs auditoires sont répartis de par le monde, les radiodiffuseurs internationaux doivent se référer à une échelle de temps commune. La plupart d'entre eux utilisent l'horloge du Temps universel coordonné (UTC), fonctionnant sur 24 heures, et adoptée en 1979 par l'Union internationale des télécommunications. En réalité, l'heure UTC correspond au Temps moyen de Greenwich. Utilisez le tableau ci-dessus, pour convertir l'heure UTC à votre heure locale, normale ou d'été.
 N.B. Toutes les heures qui apparaissent dans notre programme-horaire sont indiquées en UTC. Pour le bénéfice des auditeurs, les journées indiquées correspondent à celles des régions vers lesquelles nous diffusons nos émissions.

Table de conversion - kHz à mètres :
 Ce tableau sera utile aux auditeurs possédant un récepteur dont le cadre est étalonné en « longueurs d'onde » plutôt qu'en « fréquences » répertoriées dans notre programme-horaire.

75 M
3900kHz - 4000 kHz
49 M
5950 kHz - 6200 kHz
41 M
7100 kHz - 7300 kHz
31 M
9500 kHz - 9775 kHz
25 M
11700 kHz - 11975 kHz
22 M
13600 kHz - 13800 kHz
19 M
15100 kHz - 15450 kHz
16 M
17700 kHz - 17900 kHz
13 M
21450 kHz - 21750 kHz

Politique et relations internationales 3

- Golfe Persique : le Canada et les défis de l'après-guerre
- Huit cents soldats canadiens au Moyen-Orient
- Visite du ministre égyptien des Affaires étrangères
- Le Canada maintient les sanctions contre l'Afrique du Sud

Suivi sur la Francophonie 7

- Francophonie : les objectifs canadiens
- La gestion canadienne de la Francophonie
- Tunis, le Canada et l'environnement

Économie — Finance — Commerce 10

- L'économie canadienne en bref
- Forum francophone des affaires : la banque de données
- La TVA arrive au Canada

Coopération et développement 12

- La recherche pour le développement en Afrique francophone
- Afrique 2000

Droits de la personne 16

- Visite du ministre gabonais des Droits de l'homme
- Le nouveau Centre international des droits de la personne

Art et culture 18

- Le bridge en Afrique du Nord
- Le Salon du Livre de Montréal
- Les plantes médicinales
- Le musée de Carthage et l'université de Toronto
- TV 5-Afrique

Photo de la page couverture :

Le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, s'est entretenu de la crise du Golfe avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Perez de Cuellar, à l'occasion de sa récente visite à Ottawa.

LE CANADA ET L'AFRIQUE

Publié par



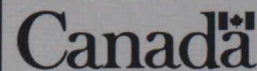
Affaires extérieures et
Commerce extérieur
Canada

External Affairs and
International Trade
Canada

Direction des relations avec l'Afrique
francophone et le Maghreb (GAF)

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2

Hors du Canada, s'adresser à l'ambassade du
Canada



Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA

JUN 21 1991
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER À LA BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

GOLFE PERSIQUE : LE CANADA ET LES DÉFIS DE L'APRÈS-GUERRE

(Extraits d'une allocution prononcée par le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, devant l'Institut canadien des Affaires internationales à Québec, le 8 février 1991) :

Avec sagesse mais non sans quelques réticences, la communauté des États s'est résolue à s'en remettre entièrement aux Nations Unies pour faire face à cette menace à la sécurité collective. Rarement une telle unanimité et une telle détermination s'étaient manifestées au sein du Conseil de Sécurité.

N'oublions pas que des pays aussi différents que le Pakistan et l'Argentine, le Sénégal et la Bulgarie, l'Australie et l'Espagne prennent une part active à la coalition de 29 pays mise sur pied pour appliquer les sanctions.

Construire la paix

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, cette guerre traduit la ferme volonté de la communauté internationale de construire un monde meilleur fondé sur le droit et la résolution pacifique des conflits.

Cette détermination doit aller bien au-delà du rétablissement de la souveraineté koweïtienne. Le Canada participe activement à cette entreprise.

Je voudrais partager avec vous aujourd'hui les réflexions du gouvernement à ce sujet.

D'abord, il importe avant tout d'être réaliste. Pour le Canada, prétendre détenir à ce stade-ci la solution apte à régler les problèmes du Moyen-Orient serait présomptueux. Pourquoi? Tout simplement parce qu'il appartient en premier lieu aux pays de la région de trouver ensemble des solutions à la situation une fois la guerre terminée. Aucune solution ne sera imposée de l'extérieur. L'engagement des pays immédiatement concernés est une condition sine qua non de la stabilité et de la sécurité dans leur région.

Cela dit, il s'agit d'une tâche considérable qui exigera aussi le concours des pays autres que ceux du Moyen-Orient. En effet, plusieurs des causes de l'instabilité de cette

région, tel le problème central de la prolifération des armements, appellent des solutions qui nécessitent l'engagement de toute la communauté internationale.

Essayons d'esquisser les enjeux de l'après-guerre et la nature de la contribution d'un pays comme le nôtre.

Enjeux immédiats de l'après-guerre

D'abord, une fois les objectifs des résolutions du Conseil de Sécurité atteints et une fois le cessez-le-feu établi, trois questions pressantes se poseront :

- l'aide humanitaire aux populations civiles et aux personnes déplacées;
- la mise en place d'une force de maintien de la paix;
- la réparation des dommages causés à l'environnement par les imposantes nappes de pétrole déversées dans le golfe Persique.

1. Aide humanitaire

Au niveau de l'aide humanitaire, il s'agira de poursuivre le formidable effort de coordination et de coopération engagé par les différents organismes internationaux. Ces organismes, tels le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le Comité international de la Croix-Rouge, ont déjà accompli un travail colossal et continuent d'apporter un secours efficace. Le Canada a beaucoup contribué à ces efforts en accordant une somme de 16 millions de dollars sur l'enveloppe totale de 77,5 millions consacrée à la coopération économique et humanitaire. Nous entendons maintenir notre engagement et ne pas pratiquer à priori l'exclusion. Il faudra sans doute aider les populations iraqiennes et répondre aux besoins de pays tels que la Turquie, la Jordanie et l'Égypte. Cela requerra une mobilisation des ressources de toute la communauté internationale, en particulier des pays ayant dégagé d'importants surplus de revenus pétroliers et aussi de ceux dont l'engagement militaire au sein de la coalition a été limité.



MM. Brian Mulroney, Perez de Cuellar et Clark, sortant de la Chambre des communes.



C Le premier ministre du Canada a accueilli le Secrétaire général des Nations Unies à son bureau à Ottawa.

U MM. Mulroney et Clark ont eu des discussions sur la crise du Golfe avec le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Abdel Méguid.



2. Une force de maintien de la paix

D'autre part, la garantie des frontières du Koweït devra être assurée, dans un premier temps, par une force de maintien de la paix. Le Canada est d'avis que cette force doit être composée principalement de forces des pays de la région. La compétence de ces pays est cependant limitée. C'est pour cette raison que le Canada, dont la réputation dans ce domaine n'est plus à démontrer, leur a offert ses services, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies, pour mettre sur pied un programme de formation. De plus, nous sommes prêts à être membre d'une telle force et à participer aux opérations de planification qu'exige son déploiement. Nous sommes aussi disposés à collaborer avec les Nations Unies afin de convoquer au Canada une réunion d'experts, qui auraient pour mandat d'analyser les besoins et de déterminer les différentes options qui méritent d'être explorées.

3. Restauration de l'environnement

Sur le front de l'environnement, il faudra s'attaquer collectivement à la réparation des dommages causés par le déversement démentiel de pétrole brut dans le golfe Persique. Une équipe de spécialistes canadiens est déjà sur place. Mais il nous faut aussi regarder plus loin et examiner dans quelle mesure les conventions actuelles touchant l'utilisation de l'environnement à des fins militaires pourraient être renforcées. Peut-être sera-t-il nécessaire de négocier une

nouvelle convention. Nous avons pris l'initiative de contacter certains pays afin de poursuivre plus avant ce projet.

Défis à moyen terme : La sécurité dans le Golfe et le Moyen-Orient

1. Une approche globale de la sécurité

D'abord sur le plan de la sécurité. Une force de maintien de la paix, si elle est un facteur d'équilibre, ne peut à elle seule prétendre fournir toutes les garanties de sécurité aux États du Golfe. Les ententes régionales devront donc être complétées par des garanties internationales. Ces dernières pourraient prendre la forme d'accords internationaux engageant certains pays de la Coalition sous le couvert des Nations Unies. Le Canada estime qu'il serait préférable que des garanties n'incluent pas un déploiement permanent de forces étrangères dans le Golfe.

À plus long terme, cependant, les pays concernés devront travailler à mettre en place des mécanismes, des structures, leur permettant de résoudre pacifiquement leurs différends. Bien que l'expérience de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) ne puisse être transposée telle quelle dans cette région, certains de ses enseignements peuvent offrir des avenues prometteuses.

Plusieurs pays européens s'emploient à explorer activement ce concept et pourraient proposer, une fois la guerre terminée, l'organisation d'une conférence sur la sécurité et la coopération au Moyen-Orient, qui engloberait pour l'occasion la région du golfe Persique. C'est un projet ambitieux dont le Canada suit attentivement l'évolution.

C'est aussi dans cet esprit que, lors de la récente visite de mon homologue d'Égypte, le Dr Méguid, nous avons convenu de l'importance de commencer, dès maintenant, l'étude des structures de sécurité de l'après-guerre. ■■■►

2. Le différend israélo-arabe

La question la plus épineuse est celle qui touche aux relations entre Israël et les pays arabes car, après des décennies de conflits, le contentieux accumulé, tissé de haine et d'incompréhension, est immense.

Aucun plan de sécurité régionale ne peut prétendre réussir si l'on n'est pas fermement déterminé à faire des progrès vers un règlement global négocié et durable du différend israélo-arabe, y compris de la question palestinienne. Un tel règlement négocié doit être fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité et sur le droit des Palestiniens à l'autodétermination. À cet égard, le Canada n'a pas attendu la guerre du Golfe pour faire connaître son attitude favorable à la tenue d'une conférence internationale sur ces sujets.

3. Les disparités économiques

Face à de nombreux conflits, surtout ceux qui mettaient aux prises des pays peu développés, le Canada a toujours mis l'accent sur les impératifs sociaux et économiques. Au Moyen-Orient, ce besoin est encore plus impérieux. C'est un cadre nouveau qu'il faut donner à cette région, et ce cadre, il appartient aux habitants et aux États de la région de le définir.

Nous devons donc encourager les pays en cause à tendre vers la sécurité coopérative. Par exemple, après les hostilités, les pays du Golfe, voire de tout le Moyen-Orient, pourraient songer à créer une organisation de coopération économique. Une telle organisation, qui pourrait être affiliée aux Nations Unies et travailler de concert avec les grandes institutions économiques et financières internationales, contribuerait à assurer une meilleure stabilité dans la région.

Les leçons de la Crise

Nous devons tirer dès aujourd'hui des leçons importantes de ce conflit. Nous avons une responsabilité considérable car, à des degrés divers, nous avons tous contribué au fil des années à la constitution d'un appareil militaire au Moyen-Orient — particulièrement en Iraq — qui dépasse l'entendement. L'aide militaire a dépassé en importance l'aide économique et cela doit cesser.

Tout plan de paix véritable doit comprendre des mesures strictes destinées à endiguer la prolifération des armes de destruction massive et l'accumulation de stocks d'armes conventionnelles dans la région. Ces questions cruciales, telles la prolifération des armes nucléaires, chimiques, bio-

logiques et des techniques de lancement de missiles, font déjà l'objet de négociations multilatérales. Il est urgent de redoubler nos efforts afin que se manifeste une puissante volonté politique à cette fin.

C'est fort de cette conviction que le Canada entend se faire le promoteur au cours des prochains mois d'un **Sommet mondial sur les instruments de guerre et les armements de destruction massive**. Ce sommet deviendrait le lieu privilégié d'une nouvelle concertation politique. Il viserait à adopter un plan d'action rigoureux qui conduirait, d'ici 1995, à l'adoption d'un cadre intégré de régimes de non-prolifération et de contrôle des armements, y compris des armements conventionnels. ■

800 SOLDATS CANADIENS AU MOYEN-ORIENT

Le 21 février, M. Clark a informé le Secrétaire général des Nations Unies que le Canada était prêt à envoyer, «dans un délai de quelques heures», les troupes canadiennes actuellement stationnées à Chypre et au Liban (soit environ 800 soldats) pour surveiller un éventuel cessez-le-feu au Koweït. M. Clark a aussi révélé que l'Irlande, la Finlande, la Norvège et la Suède avaient convenu de mettre leurs contingents de «casques bleus» au Moyen-Orient à la disposition des Nations Unies.

M. Clark a précisé qu'il ne s'agirait pas d'une force de maintien de la paix, dont la responsabilité devra être confiée, plus tard, à des pays de la région, mais d'un contingent de plusieurs milliers de militaires chargé de surveiller le cessez-le-feu et le retrait de l'armée iraquienne du Koweït dans les délais prévus, c'est-à-dire une force de vérification et d'observation pour les besoins immédiats de toute trêve agréée. Il a précisé que, même si la force régionale de maintien de la paix au Moyen-Orient devrait être

constituée de troupes des pays arabes, le Canada pourrait être appelé à fournir quelques experts pour aider à sa mise en place. ■

VISITE DU MINISTRE ÉGYPTIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Des discussions sur la crise du Golfe ont amené le ministre égyptien des Affaires étrangères à Ottawa. Le 1^{er} février, M. Abdel Méguid s'est entretenu avec le premier ministre, M. Brian Mulroney, ainsi qu'avec son homologue, M. Joe Clark. Cette visite faisait suite à celle de M. Clark au Caire en novembre dernier et témoignait des excellentes relations existant entre le Canada et l'Égypte.

Les préoccupations des deux pays à l'égard de la situation dans le Golfe se sont traduites par un échange de vues fructueux, au cours duquel on a prêté une attention particulière aux défis de l'après-guerre et aux besoins des populations de la région. L'Égypte était l'un des principaux pays arabes participant à la coalition internationale formée pour amener l'Iraq à respecter les résolutions des Nations Unies. ■



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, en compagnie du ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Abdel Méguid.

LE CANADA MAINTIEN LES SANCTIONS CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

Le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, et les membres du Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique australe — dont il est le président — se sont réunis à Londres en session spéciale afin de discuter des éléments nouveaux de la situation en Afrique du Sud. Ils ont rendu publiques leurs conclusions le 16 février dernier.

Le Comité s'est réjoui de l'ampleur des récents progrès survenus en Afrique du Sud et, en ce qui concerne les sanctions, a voté à l'unanimité en faveur d'une démarche inspirée de la gestion programmée, déclarant : « Tout changement dans l'application de ces dernières devra être motivé non par des déclarations d'intention, mais bien par l'introduction de mesures concrètes et pratiques en faveur du démantèlement de l'apartheid. »

Le Comité a donc convenu de réexaminer les sanctions après le 30 avril à New Delhi, à condition que l'Afrique du Sud ait, d'ici là,

- libéré les derniers prisonniers politiques,
- autorisé les exilés à revenir,
- abrogé les dispositions répressives de la loi sur la sécurité,
- annulé l'apartheid résidentiel, la loi dite de classification de la population et la législation relative à la propriété des terres.

Le Comité a également décidé de maintenir les sanctions touchant les investissements, de même que les

sanctions commerciales et financières, tant que les négociations multipartites n'auront pas donné lieu à des progrès tangibles dans la réforme constitutionnelle du pays, qu'il s'agisse de la formation d'un gouvernement provisoire, d'une assemblée constituante ou de la mise en marche de tout autre processus menant à la création d'une constitution. En outre, il a été décidé que l'embargo sur les armes serait maintenu jusqu'à l'établissement d'une nouvelle constitution.

Autres décisions du Comité : le Commonwealth devra appuyer la création et l'unification d'équipes sportives sud-africaines régies par une administration ne répondant à aucun critère de sélection racial. Guidé par les tenants du mouvement sportif international où de tels critères n'ont pas cours (fédérations, etc.), le Comité a par ailleurs résolu de présenter d'autres propositions précises encourageant les activités sportives non fondées sur des distinctions raciales à la réunion des Chefs de gouvernement du Commonwealth, qui aura lieu à Harare au mois d'octobre prochain.

Le Comité a également recommandé l'établissement d'un programme de formation en administration du gouvernement central et des localités, ainsi qu'en services techniques. Conçue à l'intention des Sud-africains noirs, cette formation devra les préparer à occuper des postes supérieurs et faciliter la transition vers une démocratie non raciste. ■

FRANCOPHONIE : LES OBJECTIFS CANADIENS

Pourquoi la Francophonie? Pourquoi les Sommets?

Pour le Canada, la réponse est triple. Il s'agit non seulement de la coopération, mais aussi de la politique et des institutions.

Le Canada poursuit donc trois objectifs primordiaux au sein de la Francophonie en général et par rapport au prochain Sommet en particulier.

La coopération : il est urgent de consolider le grand nombre de projets existants au sein de la Francophonie et de leur donner une portée réelle et durable. Il faut également éviter la dispersion, la multiplication de micro-projets, et encourager le dialogue communautaire favorisé par la coopération multilatérale.

Les droits de la personne : c'est l'un des objectifs politiques primordiaux du Canada, non seulement au sein de la Francophonie, mais ailleurs dans le monde. Il faut absolument encourager le respect des droits de la personne, ainsi que la démocratisation des gouvernements. Plus d'importance doit être accordée au volet politique des Sommets et la structure du suivi doit devenir plus sensible et plus directe face aux bouleversements et à l'évolution de l'actualité entre deux Sommets, car les Sommets sont d'importance cruciale non seulement pour la bonne marche de la Francophonie dans tous ses aspects, mais également pour l'efficacité de ses institutions et pour le processus même du suivi.

Les institutions : il faut que la Francophonie soit solide, qu'elle dure et qu'elle rayonne. Pour ce faire, elle a besoin d'institutions ancrées sur des assises durables, qui tendent vers plus de multilatéralisme dans les décisions et, par conséquent, un plus grand rôle de l'ACCT (Agence de coopération culturelle et technique), tout en évitant une bureaucratisation indue du processus. Enfin, il faut simplifier le mécanisme institutionnel des Sommets, tout en renforçant le suivi par la création

d'une instance de haut niveau qui se réunirait à mi-parcours.

Dans le cadre de ces objectifs, les priorités actuelles sont axées sur le lancement des projets adoptés à Dakar, dont la réalisation, dans l'ensemble, est déjà entreprise. Le Canada en surveille attentivement l'évolution grâce à sa participation active au Comité du suivi et par ses interventions régulières auprès du Secrétariat de l'Agence pour soutenir leur rythme d'exécution.

Voici quelques exemples de projets à l'actif du Canada dans les secteurs prioritaires établis par les Sommets.

En agriculture : création d'un centre régional d'enseignement spécialisé; transfert de technologie réalisé par l'Institut de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe (Québec) dans le domaine des transferts d'embryons.

En énergie : organisation de séminaires sur les économies d'énergie.

En environnement : attribution de la chaire de l'environnement de l'Université Senghor d'Alexandrie, en Égypte, à l'Université du Québec à Montréal; revue en cette même matière sous la direction de la Société royale du Canada.

Les objectifs poursuivis par le Canada au sein de la Francophonie, ainsi que les projets qu'il a lancés dans les secteurs prioritaires établis par les Sommets, tout en étant clairement définissables, n'ont pas pour objet des avantages immédiats et encore moins des avantages d'ordre monétaire.

Avantages pour le Canada et la Francophonie

Les avantages indéniables que le Canada retire de son appartenance à la Francophonie, pour être quelque peu diffus, n'en sont pas moins réels. Ils se calculent à la fois sous l'angle des apports et échanges culturels, scientifiques, techniques et autres dont il peut s'enrichir, et sous celui

de son intégration dans une grande communauté internationale regroupant plus d'un quart des nations du monde contemporain.

Comme tout axe de politique étrangère valable, la politique francophone du Canada trouve sa pertinence dans les réalités internes du pays, ainsi que dans ses préoccupations et leur projection vers l'extérieur.

C'est ainsi que, sur le **plan interne**, la Francophonie se veut le prolongement à l'extérieur de la dualité linguistique du Canada, l'affirmation et l'épanouissement de ce qu'on y appelle «le fait français».

Sur le **plan externe**, la Francophonie correspond à une zone d'influence toute naturelle pour le Canada, au même titre que son appartenance à l'Organisation des états américains en Amérique, au Commonwealth, à l'OTAN, à l'OCDE, etc.

L'objectif ultime est la création d'une véritable communauté qui resserre les liens d'interdépendance entre ses membres et les rende vraiment solidaires, objectif d'autant plus difficile à atteindre que la Francophonie est disparate à beaucoup d'égards (niveaux de développement, structures politiques, etc.) et dispersée géographiquement. Il s'agit donc en quelque sorte d'une communauté en devenir que les associations et institutions francophones ont puissamment aidé à faire émerger. La volonté politique qui émane des Sommets et les moyens qui y sont consentis lui donneront une configuration solidaire, forte et définitive.

LA GESTION CANADIENNE DE LA FRANCOPHONIE

Qui gère la Francophonie au Canada? Qui s'en occupe tous les jours? Comment s'y prend-on?

En tant qu'axe de la politique étrangère canadienne, la francophonie internationale est gérée par Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada et, plus précisément, par le Bureau du Coordonnateur fédéral pour la Francophonie de ce ministère.

Comme son nom l'indique, ce bureau se doit d'assurer la coordination intra et interministérielle de l'ensemble des aspects relatifs à la Francophonie. Il gère également, en fonds propres, l'essentiel des fonds consacrés au monde associatif francophone, aux institutions, à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) ainsi qu'aux projets découlant des Sommets.

Au niveau de la responsabilité ministérielle, le Bureau du coordonnateur dépend, bien sûr, du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, pour les questions de politique générale et d'engagements budgétaires. Cependant, le ministre des Communications, M. Marcel Masse, s'est vu confier par le Premier ministre la responsabilité de l'ACCT et des Sommets alors que le volet associatif et celui des institutions demeure la responsabilité du ministre des Relations extérieures, M^{me} Monique Landry, chargée de l'Agence canadienne de développement international. Cette « trilogie ministérielle » n'exclut pas la participation d'autres ministres à certaines conférences ministérielles, entre autres à la conférence annuelle des ministres de la Jeunesse et des Sports.

La concertation inter-ministérielle

La Francophonie devenant de plus en plus spécialisée et multi-disciplinaire par les projets qu'elle génère, le Bureau du Coordonnateur fédéral doit s'appuyer sur un réseau de « correspondants sectoriels » attirés. C'est ainsi que les ministères et organismes suivants représentent, en quelque sorte, l'interface des neuf secteurs prioritaires d'activités des Sommets. Les responsabilités sont partagées de la manière suivante :

A) Réseau Agriculture	ACDI et ministère de l'Agriculture
B) Énergie	ACDI
C) Environnement	Ministère de l'Environnement
D) Culture	Ministère des Communications
E) Communications	Ministère des Communications
F) Industries de la langue	Secrétariat d'État
G) Coopération juridique	Ministère de la Justice
H) Information scientifique	Secrétariat d'État
I) Éducation et Formation	ACDI

Le rôle des correspondants sectoriels consiste à mettre sur pied des projets précis selon les grandes orientations définies par les chefs d'État à l'occasion des Sommets, et ce, dans le cadre des mandats et des budgets que leur confie le Bureau du Coordonnateur fédéral.

À ce titre, ils siègent au sein de Comités d'experts internationaux mis sur pied par l'ACCT pour chacun des secteurs du Sommet.

La consultation publique

Pour s'assurer de la pertinence et de la « résonance » de ses positions, le gouvernement canadien consulte régulièrement des responsables du monde associatif, des experts sectoriels indépendants, et également les gouvernements provinciaux dont, au premier titre, celui du Québec.

Pour mieux coordonner ces discussions et les rendre davantage publiques, le ministre Masse a créé en octobre 1990, un Conseil consultatif canadien de la Francophonie, qui a pour mandat de lui fournir avis et conseils sur la validité et la pertinence des actions retenues. Ce Conseil, formé d'une douzaine de personnalités reconnues dans leur domaine de compétence, a pour avantage de jeter un éclairage extérieur sur la francophonie internationale et d'en faire une lecture tamisée par la perception canadienne.

Le Bureau du Coordonnateur fédéral pour la Francophonie agit comme organe-ressource auprès de ce Conseil. ■

ÉNERGIE

L'Institut de l'énergie des pays ayant en commun l'usage du français (IEPF), dont le siège social est à Québec, a publié 12 rapports l'an dernier sur les systèmes d'information liés à l'énergie dans les pays francophones. De plus, il a organisé deux colloques internationaux, l'un à Ouagadougou sur les coûts des ressources énergétiques nationales, et l'autre à Québec sur la transition énergétique du Tiers-Monde. Il a également mis en place quatre fichiers de recherche et de transfert de technologies dans le secteur énergétique (biogaz, bois, hydro-électricité, nucléaire) et a dressé cinq listes d'experts dans les domaines

du bois-énergie, de l'électrification rurale, de l'environnement, de l'énergie solaire et de l'efficacité énergétique.

L'IEPF annonce que par ailleurs les quatre prochains numéros de sa publication *LIAISON* seront consacrés aux pays francophones d'Afrique équatoriale; aux îles de la francophonie; à l'information et aux stratégies énergétiques; et au financement du secteur énergétique.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les fichiers de recherche et sur les listes d'experts, les personnes et institutions intéressées peuvent s'adresser à l'IEPF, dont la nouvelle adresse est :

54, rue Saint-Pierre
Québec QC
G1K 4A1 Canada

TUNIS, LE CANADA ET L'ENVIRONNEMENT

Le Canada se prépare activement pour la grande Conférence ministérielle francophone sur l'Environnement, qui se tient à Tunis du 19 au 23 avril.

Cette réunion a pour but d'élaborer une politique commune au sein de la Francophonie avant la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, qui aura lieu à Rio de Janeiro, au Brésil, l'an prochain. La Conférence de Tunis a également pour objet la formulation d'un programme d'action strictement francophone dans ce domaine.

Lors de la Conférence de Tunis, trois documents seront offerts aux participants : (1) *Solidarité francophone et enjeux pour le développement*, qui analysera la situation environnementale par secteurs socio-économiques tels l'agriculture, la foresterie, l'élevage, l'énergie, etc., (2) *La Francophonie et les enjeux environnementaux internationaux*, qui étudiera les problèmes comme le climat, les forêts mondiales, parmi d'autres, dans leurs aspects internationaux, et (3) *Stratégie de coopération et Propositions*, qui servira de base à la préparation d'un Plan d'Action de la Francophonie dans ce secteur crucial.

Les ministères fédéraux et provinciaux concernés, au Canada, chargés de l'Environnement, sont à mener actuellement des recherches soutenues en vue de la participation à cette conférence d'importance pour l'avenir non seulement des pays francophones mais du monde entier. ■

PROGRAMME CANADIEN POUR DES INSTITUTIONS DE NIVEAU COLLÉGIAL EN AFRIQUE FRANCOPHONE

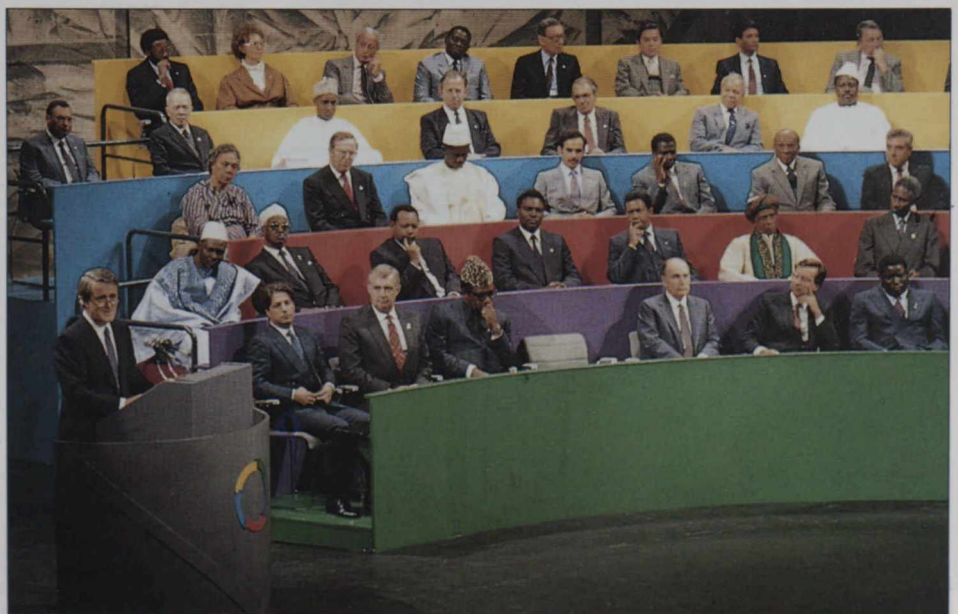
Le ministre des Relations extérieures et du Développement international, M^{me} Monique Landry, vient de signer une entente avec le directeur des services internationaux de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), M. Jean Brabant, pour la réalisation d'un important programme de renforcement des ressources humaines et institutionnelles, à l'intention des institutions d'enseignement de niveau collégial en Afrique francophone.

La contribution de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), évaluée à 11 millions de dollars, sera échelonnée sur cinq ans. Cette contribution permettra, entre autres, l'élaboration de nouveaux programmes d'étude, l'amélioration des programmes existants ainsi que le développement des capacités de gestion des institutions africaines.

«Le partenariat qui se concrétisera entre les institutions collégiales du Canada et celles de l'Afrique fran-

çophone, contribuera à la prise en charge par les Africains de leur formation technique», a déclaré M^{me} Landry. «Ce programme démontre bien la volonté canadienne de participer davantage à la mise en valeur des ressources humaines des pays d'Afrique, membres de la Francophonie», a-t-elle ajouté.

L'Association des collèges communautaires du Canada sera responsable de ce programme et fera appel, pour la planification et la réalisation des projets, à des institutions canadiennes d'enseignement public de niveau collégial qui dispensent des programmes de formation en français. Ce programme s'adresse, pour l'instant, à 13 pays d'Afrique subsaharienne et de l'Océan Indien qui sont membres de la Francophonie. Une première mission d'identification de projets a été réalisée dans les pays suivants : le Congo, Madagascar, la Mauritanie, la République centrafricaine et le Tchad. ■



Les chefs d'État et de gouvernement, lors du Sommet francophone de Québec, en septembre 1987.

L'ÉCONOMIE CANADIENNE EN BREF

Le produit intérieur brut (PIB) a continué de baisser l'automne dernier. La diminution de la production aux troisième et quatrième trimestres a été accentuée par des grèves dans plusieurs industries : l'acier de première transformation, les pâtes et papiers et l'automobile. Sur le plan des dépenses, la baisse du PIB a encore une fois été alimentée par une diminution généralisée de la demande intérieure.

L'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC), a atteint 5 % en novembre en raison des hausses du prix de l'essence, occasionnées par la crise du golfe Persique. D'autres augmentations du taux mesuré d'inflation sont à prévoir au cours des prochains mois en raison des effets à retardement de la montée des prix mondiaux du pétrole et de la mise en oeuvre de la taxe sur les produits et services (TPS) en janvier (voir l'article à la page suivante).

Faible augmentation des dépenses de consommation

Les dépenses de consommation n'ont progressé que de 1,1 % au troisième trimestre, alors que les dépenses consacrées aux biens durables et à certains services ont augmenté davantage. Cependant, les données du troisième trimestre

révèlent en général que les consommateurs sont inquiets au sujet de leur situation financière et de leurs perspectives d'emploi à cause de la récession économique en cours.

Forte baisse des investissements résidentiels

Les investissements résidentiels ont diminué de 27,6 % au troisième trimestre, soit la troisième baisse trimestrielle consécutive. Les dépenses consacrées à la construction de nouvelles habitations ont baissé : les mises en chantier sont tombées de 223 000 au premier trimestre de 1990 à 164 000 au troisième. Elles se sont établies à 138 000 en octobre et en novembre, ce qui indique que le ralentissement enregistré dans le secteur des investissements résidentiels se poursuivra probablement encore au début de 1991. Étant donné la conjoncture économique actuelle du pays, il est évident que les ménages hésitent à effectuer des dépenses importantes soit pour l'achat d'une nouvelle demeure, soit pour la rénovation de celle qu'ils possèdent.

Hausse du taux de chômage

Le taux de chômage est passé à 9,1 % en novembre, niveau le plus élevé de l'année. Les pertes d'emplois

subies jusqu'à présent se sont manifestées essentiellement dans les secteurs producteurs de biens.

Hausse du taux d'inflation

Le taux d'inflation, mesuré par l'IPC, est passé à 4,8 % en octobre et à 5 % en novembre, après s'être maintenu à 4,2 % durant les trois mois précédents. Les prix de l'essence étaient en hausse de 7,3 % en octobre, ce qui explique en bonne partie l'augmentation de l'IPC global.

Assouplissement de la conjoncture monétaire

La récession économique subie par le Canada et par d'autres pays du monde occidental a entraîné, ces derniers mois, un relâchement des tensions exercées par la demande en général et, récemment, un assouplissement de la conjoncture monétaire. Les taux d'intérêt à court terme ont diminué d'environ 4 % par rapport au taux de 14 % atteint en mai dernier.

Malgré une réduction de l'écart avec les taux d'intérêts aux États-Unis, le cours du change du dollar canadien s'est maintenu aux environs de 0,86 \$US depuis l'été dernier. ■



M. Fara Ndiaye, du Sénégal, président du Forum francophone des affaires.

FORUM FRANCOPHONE DES AFFAIRES : LA BANQUE DE DONNÉES

Une banque de données est désormais à la disposition des entreprises et personnes désireuses d'élargir leurs sources d'information commerciale, leurs réseaux d'affaires ou leurs contacts professionnels dans les pays francophones. On doit cette initiative au Secrétariat international du Forum francophone des affaires (FFA) à Montréal. La banque peut d'ores et déjà fournir des références en réponse à toute demande de biens ou de services par des personnes ou des entreprises recherchant un expert, des services ou un produit sur les marchés francophones. Quelque 500 entreprises

et plusieurs centaines de gens d'affaires des divers pays francophones y sont répertoriés selon leur secteur d'activité et les produits et services qu'ils proposent.

Le réseau des pays couverts par la banque du FFA est en pleine croissance : en font présentement partie le Canada, la France, le Rwanda, le Sénégal et le Zaïre; tandis qu'en Belgique, au Burundi, au Niger, en Suisse et en Louisiane, on travaille déjà à s'y affilier et qu'on prévoit de le faire bientôt en Algérie, au Bénin, au Cameroun, en Centrafrique, au

Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, à Madagascar, au Maroc, au Tchad, au Togo, en Tunisie, et au Vietnam.

Le Forum francophone des affaires de Dakar est une manifestation du secteur privé à caractère plutôt multilatéral que bilatéral. Ses principaux objectifs sont les suivants : susciter un véritable partenariat privé par l'organisation d'une coopération entre hommes d'affaires francophones; promouvoir des investissements et des échanges concrets; et faire de l'ensemble des pays franco-

phones un espace économique réel.

La banque de données du FFA vise surtout les échanges commerciaux, les investissements, les coentreprises, et, de façon générale, toute forme de coopération économique.

L'inscription à cette banque de données est gratuite (toute demande devant être adressée au Secrétariat international du Forum francophone des affaires à Montréal). ■

Note : Le numéro précédent contient un article sur la création et le mandat du Forum.

LA TVA ARRIVE AU CANADA

Le 1^{er} janvier 1991, dans le cadre de sa réforme fiscale, qui depuis quelques années a apporté d'importants changements au régime de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, le gouvernement canadien a remplacé la taxe de vente fédérale (appliquée depuis 1924) sur la plupart des produits manufacturés au Canada par une taxe sur les produits et services (TPS). La TPS, perçue au taux de 7% sur presque tous les produits et services vendus au Canada, s'apparente à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), qui est courante dans bon nombre de pays, en particulier dans les pays industrialisés.

La taxe de vente fédérale, perçue au taux de 13,5%, était devenue passablement désuète dans la conjoncture économique mondiale actuelle, désavantageant en particulier les entreprises canadiennes vouées à l'exportation. De fait, le Canada était le seul pays industrialisé à continuer d'imposer une telle taxe de vente. Cette taxe frappait surtout les intrants utilisés dans la fabrication de produits nationaux avec des résultats particulièrement nocifs sur la capacité concurrentielle du pays à l'échelle internationale.

La TPS et le consommateur

La nouvelle taxe, contrairement à l'ancienne, est visible pour les consommateurs car elle apparaît sur le reçu de caisse au moment d'un achat ou est affichée dans les magasins. Un grand nombre de produits fabriqués, les automobiles et les appareils électro-ménagers par exemple, coûtent dorénavant moins cher. Évidemment, les produits non taxés auparavant coûteront davantage.

Cependant, une gamme assez large de produits et services ne sont pas assujettis à la TPS. D'une façon générale, pas de taxe sur les produits alimentaires de base, la plupart des soins médicaux et les prothèses médicales, la majorité des services d'éducation, les transports municipaux, la plupart des services financiers — y compris prêts, hypothèques et assurances —, les loyers résidentiels, l'achat de maisons (sauf les maisons neuves), les services de garderie, la plupart des produits agricoles et piscicoles, le bétail.

De plus, le programme prévoit des dégrèvements pour venir en aide aux personnes et aux familles à faible ou moyen revenu. Le montant du crédit sera calculé une fois par an, au moment de la déclaration annuelle d'impôt sur le revenu, en fonction de la taille de la famille et du revenu familial ou de celui de la personne admissible. Chaque année les intéressés recevront le dégrèvement auquel ils ont droit, en quatre versements égaux. ■



Le ministre du Revenu national, M. Otto Jelinek, faisant l'inspection du nouvel équipement relatif à la TPS.

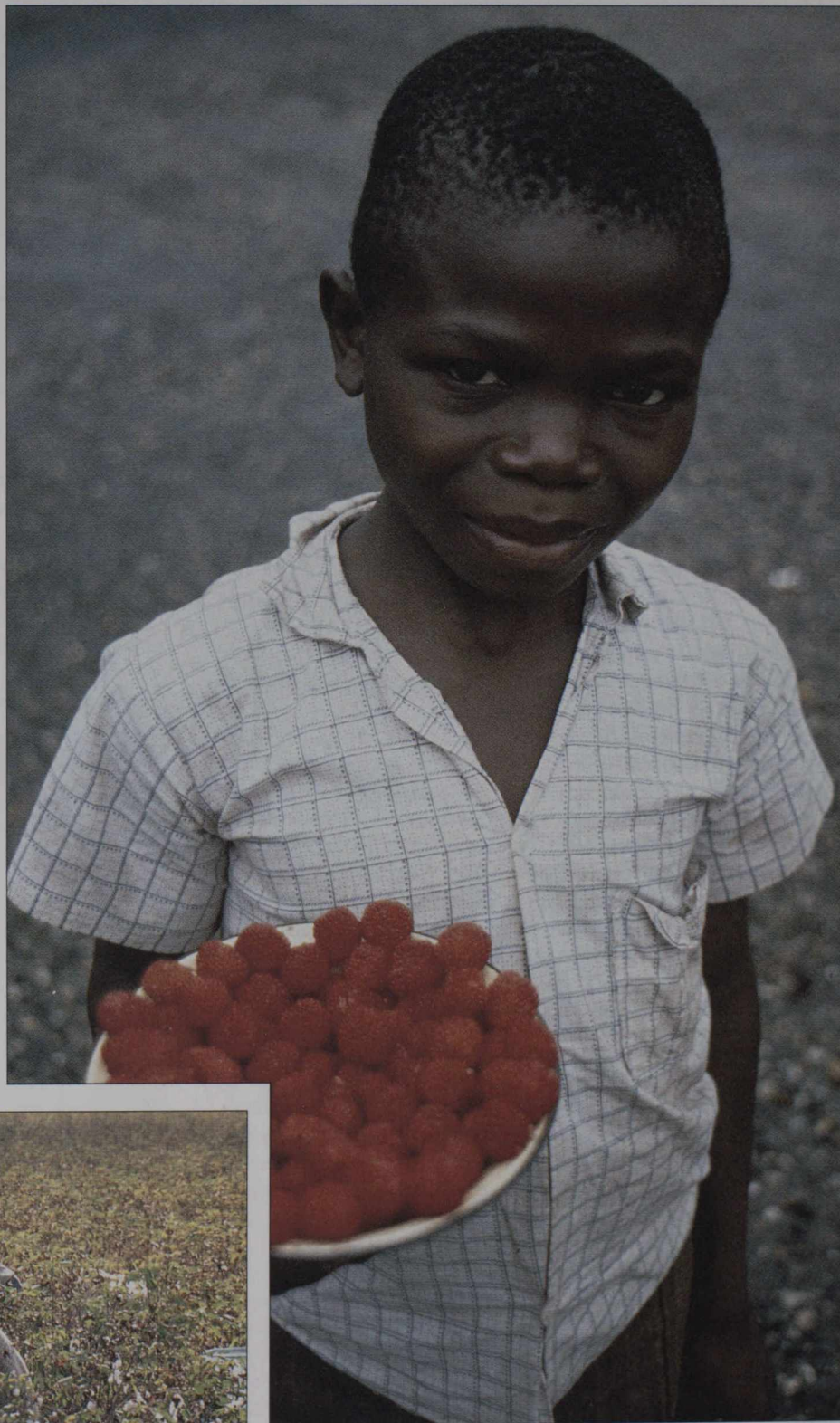
LA RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE FRANCOPHONE

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une corporation créée en 1970 par le Parlement du Canada pour encourager et subventionner des recherches techniques et scientifiques dans le domaine du développement économique et social des pays du Tiers-Monde.

Les secteurs d'étude auxquels le CRDI prête une aide professionnelle et financière concernent : l'agriculture; le traitement, l'entreposage et la distribution des vivres; les pêcheries; la zootechnie; l'environnement; l'approvisionnement en eau; les services de santé; les maladies tropicales; l'enseignement; la démographie; l'économie; les systèmes d'information et les communications; les politiques urbaines; la femme et le développement; les sciences de la terre et du génie.

Les programmes du Centre aident les pays en développement à se doter des capacités et des institutions scientifiques et techniques requises pour résoudre leurs propres problèmes développementaux.

Le CRDI est entièrement subventionné par le gouvernement canadien. Néanmoins, il est dirigé par un conseil des gouverneurs, conseil international formé de



Gracieuseté du CRDI

U La culture du coton en Égypte.



U Vous m'achetez mes belles fraises? (Projet d'amélioration des fraiseraies en Afrique francophone).

21 personnes. Aux termes de sa loi constitutive, le président, le vice-président et neuf gouverneurs doivent être de citoyenneté canadienne; actuellement, sept des dix autres sont des ressortissants de pays en développement.

Le Centre, dont le siège est à Ottawa, a six bureaux régionaux, dont trois en Afrique :

- Dakar, pour l'Afrique centrale et occidentale;
- Le Caire, pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient; et
- Nairobi, pour l'Afrique orientale et australe.

Il comprend sept directions : Communications; Bourses; Agriculture, Alimentation et Nutrition; Santé; Sciences de la Terre et du Génie; Information; Sciences sociales.

ACTIVITÉS DES DIRECTIONS

Voici quelques exemples des principales activités du CRDI en Afrique francophone.

Communications

La Direction des communications s'est donné pour principale tâche de faire connaître et appliquer les résultats de la recherche et des travaux pratiques financés par le Centre, afin que leurs effets bénéfiques s'étendent aux populations en développement. La Direction est, de plus, chargée de la coordination générale de l'éducation publique, de la liaison avec les médias et des stratégies de publication destinées à répondre aux demandes des publics clés.

La décennie 90 sera un tournant quant à l'avenir de l'Afrique. Les besoins sociaux sont plus grands qu'ils ne l'ont jamais été dans la majorité des pays. Les indicateurs de développement ont radicalement changé en raison tant de difficultés internes que de facteurs externes. Aux problèmes d'ordre politique viennent s'ajouter, parmi d'autres, la

mortalité infantile, la sécheresse, les famines, les difficultés d'approvisionnement en énergie et les obstacles auxquels se heurte le commerce mondial des produits tropicaux. Dans de telles conditions, la mise sur pied de projets en communication s'est avérée fort difficile dans la plupart des cas.

Néanmoins, il faut signaler, parmi les réussites en Afrique francophone : la transmission de messages complexes sur l'hygiène à des populations illettrées ou semi-alphabétisées par le biais de feuilletons télévisés (Afrique du Nord); un programme de sensibilisation des institutions quant à leur rôle dans le transfert de connaissances scientifiques et techniques grâce à la diffusion des résultats de la recherche, ainsi que l'amélioration de la communication entre les institutions de recherche et les services de vulgarisation (Togo). Ce programme en particulier se prête à des applications pratiques à travers le reste de l'Afrique francophone.

Bourses

La Direction des bourses met l'accent sur le développement des compétences. Le Centre reconnaît en effet que les individus représentent la raison d'être des programmes de développement et il concentre donc une bonne partie de ses ressources à des bourses permettant aux bénéficiaires d'acquérir une formation non seulement dans des institutions canadiennes mais aussi, et surtout, dans celles des pays en développement.

C'est ainsi qu'existe un programme de bourses pour étudiants en marketing des sciences de l'information et de la documentation (Afrique centrale et occidentale, ainsi que le Maghreb). Les étudiants doivent fréquenter le Centre national de documentation du Maroc. Ils y reçoivent une solide formation dans des techniques de marketing et de promotion de services de documentation et d'information en vue d'élever le taux d'utilisation des produits documentaires dans leurs régions. Un programme connexe, au Cameroun, cherche à former des experts dans le domaine de l'informatique documentaire.

Agriculture, Alimentation et Nutrition

L'agriculture constitue, et de loin, l'activité économique la plus importante en Afrique francophone. Malheureusement, en dépit d'une densité de population encore relativement faible (en comparaison, par exemple, avec l'Asie), les pressions exercées sur les terres s'intensifient et la désertification augmente.

L'objectif primordial de cette Direction est donc de favoriser l'accès à la nourriture et aux autres produits de première nécessité grâce à l'utilisation rationnelle des ressources renouvelables. Elle cherche également à susciter des augmentations stables et durables de la productivité, tout en respectant l'environnement. Soulignons que la Direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition met l'accent explicitement sur son désir d'oeuvrer, avant tout, au profit des groupes les plus désavantagés. Elle consacre ses activités tout particulièrement à la production animale et végétale, aux pêches, à la foresterie, à l'économie agricole et à l'environnement y compris la gestion durable des ressources.

À titre d'exemples, on peut citer trois projets sur la dégradation des terres en Afrique du Nord (systèmes pastoraux maghrébins) soit en Algérie, au Maroc et en Tunisie; un projet au Cameroun dans le domaine de l'agro-foresterie; au Sénégal, l'analyse des problèmes de santé et de nutrition, et un projet de pêches fluviales; la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel des ménages au Congo; les légumineuses au Burkina Faso; les essences végétales au Rwanda (projet entrepris, en collaboration, par l'Université nationale du Rwanda à Butare et l'Université du Québec à Chicoutimi); l'amélioration de la production artisanale en argile cuite à Butare (projet conjoint intéressant Butare et l'Université de Sherbrooke au Québec). ■■■►



Une technicienne participe à la recherche sur le SIDA en Afrique francophone.

Santé

La Direction vise surtout l'établissement de services communautaires de santé efficaces et viables, qui contribuent à améliorer la santé et le bien-être des collectivités pauvres. En particulier, elle consacre un effort considérable à la recherche dans le domaine du SIDA et des maladies liées au problème de la rareté de l'eau (la désertification dans le Sahel et les migrations qui s'ensuivent ont des répercussions considérables à cet égard).

Notons que le CRDI s'intéresse de près à «l'initiative de Bamako», de l'Organisation mondiale de la santé, et qu'il s'efforce de renforcer un ensemble de services de santé communautaire au Bénin, avec l'aide du personnel de l'Université du Bénin. Son champ d'action englobe aussi la lutte contre l'onchocercose en Côte d'Ivoire, l'étude de la résistance à la chloroquine dans la lutte contre le paludisme en Guinée, et des facteurs de risques d'infection, projet conjoint de l'Université Laval, du Québec, et de celle du Bénin.

Sciences de la terre et du génie

Trois programmes prédominent en ce domaine : l'eau dans l'environnement, le génie géotechnique (principalement la technologie appliquée

au service des entreprises locales) et l'agro-écologie-exploitation minière à petite échelle.

Ainsi, au Burkina Faso, un projet vise à remplacer les huiles comestibles par des huiles végétales non alimentaires dans différents artisanats locaux. Ce faisant, il compte contribuer à la croissance de ces artisanats. Les pays du Maghreb retiennent également l'attention de la Direction, ainsi qu'en témoigne le projet des Talus du Rif portant sur les glissements de terrain.

Information

Trois objectifs sont visés : améliorer les systèmes, services et outils servant à la gestion et à l'utilisation de l'information pertinente à la recherche; former un personnel local ayant des compétences en matière de gestion et d'application efficace de l'information; et favoriser la collaboration ainsi que la coordination de la recherche en encourageant le partage de l'information et le renforcement des réseaux.

Le Groupe des systèmes informatiques, qui relève de la Direction de l'information, est chargé de la conception et de la distribution de MINISIS (système bidirectionnel de mini-ordinateurs pour le repérage de l'information), progiciel mis au point par le CRDI. Par l'entremise d'un petit programme, il appuie la mise sur pied de centres de ressources MINISIS dans plusieurs régions ou pays en développement, dont, en

Afrique francophone, les centres au Cameroun et en Afrique du Nord. D'autres projets intéressants s'appliquent — comme au Mali — à préserver et à diffuser le savoir traditionnel au moyen d'audiothèques rurales, et à créer des systèmes d'information agricole. C'est ainsi qu'au Sénégal, on travaille à la création d'un système décentralisé d'accès à l'information dans les neuf régions du pays.

Sciences sociales

L'objectif dans ce domaine est double : appuyer la recherche pour les problèmes socio-économiques dans le monde en développement et aider les autres Directions du CRDI à examiner les problèmes en matière de développement selon la perspective des sciences sociales. Dans cette perspective, le SIDA est, en Afrique, un des problèmes parmi ceux sur lesquels on se concentre. La gamme de projets intéressant les sciences sociales est assez vaste, allant des travaux sur «les Tontines» (associations de crédit traditionnelles) au Cameroun à des études sur la crise agraire en Afrique (sous la direction du Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique, au Sénégal) ou sur les industries entièrement exportatrices (projet conjoint Canada-Tunisie visant à donner au gouvernement tunisien une connaissance plus approfondie d'un secteur considéré comme prioritaire). ■■■►



M. Ivan Head, président du CRDI, visite un projet de développement.

Enfin, le CRDI favorise la recherche dans bon nombre de secteurs pluridisciplinaires, par exemple : au Sénégal, étude consacrée aux femmes et à la propriété rurale (Université Cheikh Anta Diop, Dakar); travaux sur le développement rural et la nutrition (projet géré par l'Université du Bénin à Cotonou); sur la connaissance, la gestion et le contrôle des ressources génétiques des graines par les femmes, en Afrique occidentale.

Conclusion

En vingt ans, depuis sa création en 1970, le Centre a entrepris plus de 2 000 projets de recherche à travers le monde, se renouvelant constamment dans les efforts qu'il a déployés pour répondre avec plus d'efficacité aux besoins changeants des pays en développement et ne cessant d'affirmer, par la voix de son Conseil, que son rôle est purement accessoire et qu'il s'est borné à aider les pays à s'aider eux-mêmes. ■

AFRIQUE 2000

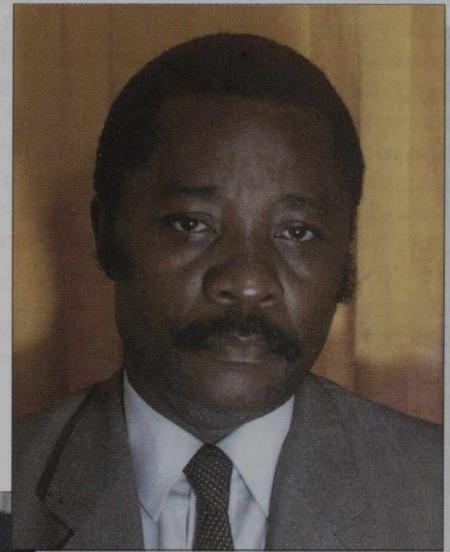
Dans le cadre d'Afrique 2000, *La réponse des municipalités*, projet organisé par la Fédération canadienne des municipalités sous l'égide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la ville de Hawkesbury (centre urbain franco-ontarien de quelque 10 000 habitants situé à environ 100 km à l'est d'Ottawa), accueillait récemment le maire de la commune urbaine d'Eséka (Cameroun), M. Jacques Francis Mpeck, son adjoint municipal, M. Albert Nlend, et la conseillère des services généraux de santé, M^{me} Ella Pauline Kelbe.

Les visiteurs d'Eséka se sont intéressés tout particulièrement aux questions touchant l'administration de la ville de Hawkesbury, la gestion de son personnel, ses archives, ses finances et ses services de santé. M. Mpeck n'a pas caché sa surprise au cours de cette visite d'une «petite ville» : «Nous n'avons pas eu le temps de respirer. Nous avons dû concentrer nos énergies sur des questions très spécifiques comme l'équipement perfectionné et informatisé des services urbains. Nous avons constaté que nous avons un degré de développement très différent».

La présence à Hawkesbury de nombreuses industries et d'organismes sociaux, l'attention réservée aux personnes âgées et les services et l'équipement hospitaliers ont retenu l'attention de la délégation d'Eséka. Ainsi que l'a rappelé M^{me} Kelbe, Afrique 2000 aidera également à mettre sur pied la maison des femmes à Eséka : «Nous voulons mieux informer la femme, qui est mêlée au processus de développement familial et communautaire chez nous».

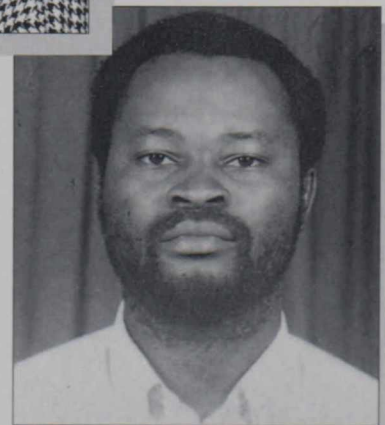
Une délégation de Hawkesbury se rendra à Eséka d'ici quelques semaines et sa visite fera l'objet d'un article dans l'un de nos prochains numéros. ■

M. Jacques Francis Mpeck, maire de la commune urbaine d'Eséka.



M. Albert Nlend, adjoint municipal de M. Mpeck.

M^{me} Ella Pauline Kelbe, conseillère des services de santé d'Eséka.



VISITE DU MINISTRE GABONAIS DES DROITS DE L'HOMME

M André Mba Obame, ministre des Droits de l'Homme et des Relations parlementaires du Gabon, a visité le Canada récemment. Il s'est entretenu avec des représentants du gouvernement et des agences de développement international à Ottawa puis il s'est rendu à Montréal et à Québec.

Lors d'une rencontre avec la presse à Ottawa, il a signalé que le Gabon recherchait une aide de la part du Canada pour solidifier les bases de sa nouvelle démocratie. « L'instauration du multipartisme au Gabon a entraîné une explosion de demandes de la part de la population. Et cela s'est produit dans une conjoncture économique difficile. » M. Obame a expliqué que le Gabon avait concrétisé son changement vers le multipartisme lors d'élections législatives qui se sont déroulées l'automne dernier. L'aide que le Gabon demande au Canada peut être divisée en deux volets.

Le premier concerne le besoin de conseils et d'appui pour la protection des droits de la personne, l'établissement d'un ombudsman et l'élaboration d'une charte des droits. « Nous savons que nous pouvons compter sur la longue expérience démocratique du Canada dans ces domaines. »

Le second touche à l'aide économique et technique dans des secteurs comme l'enseignement supérieur, le transport ferroviaire et l'électrification dans les campagnes.

Lors de sa visite à Québec, M. Mba Obame s'est entretenu avec M^{me} Lise Bacon, vice-première ministre du Québec et M. Guy Rivard, ministre délégué, chargé de la Francophonie.

M. Mba Obame est diplômé de l'université Laval en sciences politiques et garde un souvenir agréable de son séjour à Québec, « ce pays généreux et ouvert ». ■



M. André Mba Obame, ministre des Droits de l'Homme et des Relations parlementaires, M^{me} Lise Bacon, vice-première ministre, et l'ambassadeur Jean-Robert Odzaga.

Photo : Robert Vallée
Ministère des communications (Québec)
Gracieuseté de l'Ambassade de la République gabonaise

NOUVEAU CENTRE INTERNATIONAL DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT DÉMOCRATIQUE

Le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique est maintenant à l'oeuvre à Montréal. Le nouveau Centre a pour mission d'appuyer la coopération internationale, afin de renforcer les institutions et les programmes démocratiques dans le monde et de faire respecter les droits et libertés énoncés dans la Charte internationale des droits de la personne.

Dans son discours inaugural, le ministre des Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark, a fermement établi les principes qui serviront de base au nouveau Centre :

Nous sommes ici pour inaugurer un Centre, mais aussi pour célébrer une cause et réaffirmer un engagement. Cet engagement consiste à défendre et à promouvoir les droits de la personne, ainsi que la démocratie dans le monde entier. Que pouvons-nous faire pour encourager cette attitude et promouvoir ces concepts à l'étranger? Premièrement, nous devons absolument éviter d'imposer nos modèles à ces sociétés. Deuxièmement, nous devons éviter de nous croire supérieurs, attitude à la fois arrogante et déplacée. Le Centre que nous inaugurons aujourd'hui est important. ... En particulier, il pourra exécuter des tâches que les gouvernements ne pourront accomplir. Pour agir efficacement, le Centre doit être indépendant. Nous avons tenté d'assurer, dès le début, cette indépendance qui ne peut être mise en question et qui procurera au Centre une liberté et une crédibilité essentielles.

Pour réaliser son mandat, le Centre compte sur un conseil d'administration de treize personnes, trois d'entre elles originaires d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Le membre africain du Conseil est le juge Kéba M'baye, du Sénégal, présentement vice-président de la Cour internationale de Justice à La Haye. Il a été le premier président de la Cour suprême du Sénégal, président de la Commission internationale des juristes, ainsi que président de la

Commission des droits de la personne de l'ONU.

En établissant le Centre, le Parlement du Canada a inscrit son budget dans la loi même qui a créé l'organisme, ce qui renforce l'autonomie de son mandat. La direction du Centre a été confiée à M. Ed Broadbent, ancien chef du Nouveau Parti démocratique du Canada. M. Broadbent vient d'annoncer les grandes lignes du premier budget du Centre : celui-ci alimentera treize programmes répartis dans différents pays individuels et deux conférences internationales, dont une en Afrique et l'autre en Asie.

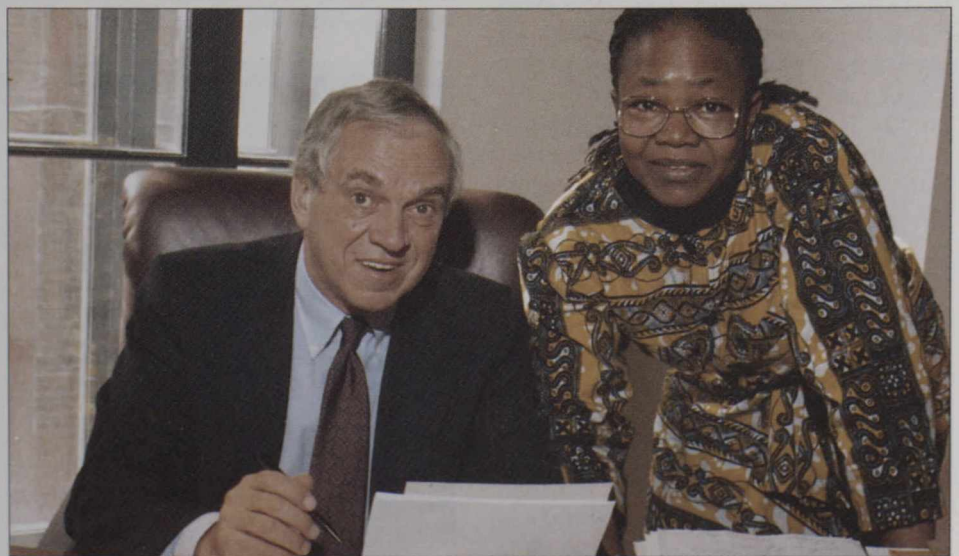
L'ensemble des projets est soigneusement équilibré : la femme, les pauvres et les autochtones y reçoivent un appui marqué. Les organisations des pays les plus meurtris par les violations des droits de la personne bénéficient aussi d'un soutien vigoureux. L'Amérique centrale, où les besoins sont particulièrement pressants, reçoit une attention particulière.

En Afrique, le Centre a établi le Fonds Nelson Mandela, dont le but est d'aider le Congrès national

africain à se doter de structures démocratiques et de favoriser le processus de démocratisation en Afrique du Sud.

De plus, une des deux conférences internationales prévues dans le premier budget du Centre aura lieu en Afrique, au mois d'août prochain, à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. La conférence réunira des universitaires et des militants engagés sur le plan des droits de la personne. Pour la préparation de cette conférence, le Centre travaille en étroite collaboration avec l'Institut pour les études sur le développement de l'Université de Dar-es-Salaam. Les membres du Comité de planification de la conférence sont en communication soutenue avec leurs homologues africains, afin que ceux-ci jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion.

Dans le cadre de la conférence de Dar-es-Salaam, M. Broadbent visite durant les prochaines semaines un bon nombre de pays africains. Pour l'Afrique francophone il s'agit en particulier du Burkina Faso, du Cameroun, et du Sénégal. ■



M. Ed Broadbent, président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, en compagnie d'une de ses adjointes principales, M^{me} Antoinette Moalbaye, du Tchad.

LE BRIDGE EN AFRIQUE DU NORD

M^{me} Miléva Jobin, championne de bridge de Tunisie, récemment en poste à Tunis, avec ses partenaires lors d'un récent concours international de bridge en Afrique du Nord, qui regroupait des joueurs algériens, égyptiens, marocains, et tunisiens, ainsi que des joueurs venus de l'Europe méridionale. ■



M^{me} Jobin et ses partenaires.

LE SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL

Chaque année, depuis bon nombre d'années, le Salon du Livre de Montréal réunit au mois de novembre les principaux bibliothécaires, diffuseurs, éditeurs, libraires, journalistes et autres, du monde francophone.

La plupart des exposants sont canadiens, surtout québécois, mais d'autres regroupements s'y trouvent aussi, venus en particulier de la Belgique, la France, la Suisse, d'autres pays européens tels que l'Italie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie. Certains pays d'Amérique comme le Chili, Haïti, s'y sont trouvés cette année, ainsi que l'Afrique francophone, représentée par les Nouvelles Éditions Africaines du Sénégal. Au total, des représentants de dix-sept pays étrangers ont pris part au dernier Salon.

Le Salon du Livre de Montréal est donc non seulement la plus grande foire du genre en Amérique du Nord mais également du monde francophone.

Le Salon accueillait au mois de novembre dernier plus de 102 000 visiteurs, dont 12 000 étudiants, soit 6 000 visiteurs de plus qu'en 1989. Au total 550 stands, à la fois fonctionnels et invitants, étaient disponibles et déjà au mois de septembre le Salon affichait complet.

Physiquement, le Salon avec ses 15 500 mètres carrés jouit d'une incontestable beauté, aux larges allées, avec îlots fleuris, galeries de photos, aires de repos et cafés accueillants. De plus, un programme d'animation diversifié est présenté chaque année, conçu pour faire plaisir à la fois aux jeunes et aux adultes, à la clientèle spécialisée et au grand public. On y offre également une gamme de prix littéraires et, pour les amateurs d'orthographe, une dictée figurait au programme afin de choisir les candidats junior et senior pour les champions d'orthographe 1991.

« Le dernier Salon était placé sous le signe d'une alliance entre le livre et l'informatique, car le public demande régulièrement des références d'ouvrages, dit Francine Bois, directrice générale du Salon. Il peut donc

consulter désormais deux banques de données au stand d'information du Salon, a-t-elle expliqué, qui recensent non seulement tous les livres canadiens qui sont encore disponibles mais qui, liées à la banque de données du Centre Georges Pompidou à Paris, donnent accès également à plus de 300 000 titres d'ouvrages rédigés en français. »

Une vaste publicité accompagne tous les Salons, les grands médias et journaux canadiens et étrangers lui assurant une excellente couverture.

Le prochain Salon se tiendra du 14 au 19 novembre. ■

Le Salon du livre de Montréal, en novembre 1990.



LES PLANTES MÉDICINALES

Un projet canadien initié par le Centre d'études et de coopération internationale, un organisme privé, qui poursuit des programmes de recherche dans ce domaine au Sénégal et ailleurs en Afrique depuis plusieurs années, commence à porter des fruits intéressants.

Le but de ce programme de recherche, après identification des espèces d'arbres et de plantes à valeur médicinale les plus employés par les guérisseurs et les femmes, est de les protéger sur place, d'en recueillir des spécimens, et enfin avec des semences prometteuses, de constituer des pépinières, auprès

desquelles les guérisseurs locaux pourront s'approvisionner. On tente également de vulgariser auprès des paysans les méthodes de culture les plus propices et de les sensibiliser quant aux possibilités économiques de cette activité. Une unité de culture de sept espèces particulières devrait démarrer cette année.

Un travail intense de recherche dans ce domaine se poursuit également dans les îles de l'Océan indien, où le Centre national de la recherche pharmaceutique malgache a réussi récemment à multiplier une plante anti-asthmatique. Le Centre continue

de façon soutenue ses études de la pervenche et d'autres plantes à valeur médicale particulières à l'Île malgache.

Associés au sein de l'Association des institutions de recherche et de développement dans l'Océan indien, les Comores, les Seychelles, la Réunion, l'Île Maurice et la République Malgache, s'efforcent conjointement de développer et de promouvoir la culture des plantes offrant un intérêt particulier pour la pharmacie. ■

LE MUSÉE DE CARTHAGE ET L'UNIVERSITÉ DE TORONTO

À Carthage, comme sur les autres sites antiques de la Tunisie, les archéologues recueillent une foule d'objets en plomb.

Pour les sauver et les conserver, le Musée de Carthage et l'Université de Toronto ont conçu un projet spécial, financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui inclut également la formation d'un personnel tunisien à cette tâche.

Les principes fondamentaux sur lesquels le projet repose : suivre une méthodologie scientifique de travail telle qu'à la fin du projet, prévu pour une durée de trois ans, une équipe tunisienne puisse prendre la relève de l'équipe internationale qui y travaille actuellement; ensuite faire en sorte que le travail soit parfaitement adapté aux conditions et aux moyens disponibles sur place.

Il s'agit donc d'un travail de pluridisciplinarité comprenant une équipe d'archéologues, chimistes, restaurateurs d'art, informaticiens, muséologues, métallurgistes, et physiciens, dont la tâche est non seulement de trouver, sauver, et conserver

les objets en question, mais également de gérer la collection, former le personnel tunisien requis, et enfin d'exposer et de faire connaître les objets restaurés dans les meilleures conditions possibles. ■

TV-5 : AFRIQUE

L'on se souviendra qu'à la Conférence des ministres de la Culture, à Liège, en novembre dernier (*Le Canada et l'Afrique* n° 36), TV5 : Afrique a été remis à l'ordre du jour..

Le Conseil ministériel de TV-5 : Europe et de TV-5 : Canada-Québec vient de mettre en place un groupe de travail auquel le Conseil international des radiotélévisions d'expression française (CIRTEF) est associé. Le groupe devra établir un modèle et un calendrier de mise en oeuvre de ce projet en 1991. ■

Photo sur la couverture arrière :
Le Sommet de la Francophonie de Québec.

